Réf. Farde e-Assemblées : 2495034

N° OJ : **45**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/12/2022

**Objet :** Asbl "La Maison du Peuple de l'Europe".- Subside : 2.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Considérant les montants prévus à l'article 10491/33202 du budget ordinaire pour 2022 ;

Considérant que l'asbl "La Maison du Peuple de l'Europe", représentée par M. Pietro EMILI, demande un subside pour l'organisation de "Welcome Patatas", la fête de la rencontre, du mélange et de la complémentarité.

Considérant que l'objectif de ce projet est de toucher tous les habitants de Bruxelles qu'ils soient natifs, expats, migrants, y compris les réfugiés, les sans-papiers, (indépendamment de leur origine géographique, statut social ou état de fortune), et de les amener les uns vers les autres. Le projet met en relief ce qui nous unit, et non pas ce qui nous sépare.

Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique.- Octroi d'un subside de 2.000,00 EUR à l'article 10491/33202 du budget ordinaire de 2022, à l'asbl "La Maison du Peuple de l'Europe", représentée par M. Pietro EMILI, pour l'organisation de "Welcome Patatas", la fête de la rencontre, du mélange et de la complémentarité.

Annexes :